

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/154

OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS
DE 2^{ème} CATEGORIE

Le Maire de Watten,

Vu la demande d'ouverture d'un débit de boissons temporaire de 2^{ème} catégorie présentée par M. Benoit CRETEUR, Secrétaire des Amis de la Pétanque de Watten,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

ARRÊTE

Art. 1 : M. Benoit CRETEUR est autorisé(e) à ouvrir un débit de boissons de 2^{ème} catégorie le dimanche 12 juillet 2026 de 13h00 à 23h00 à l'occasion d'un Concours de pétanque au 1000 Club rue de l'Aa.

Art. 2 : Copie de la présente autorisation sera adressée à la Gendarmerie.

Art. 3 : La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

Fait à WATTEN, le 29/06/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,



Eric BLIN.